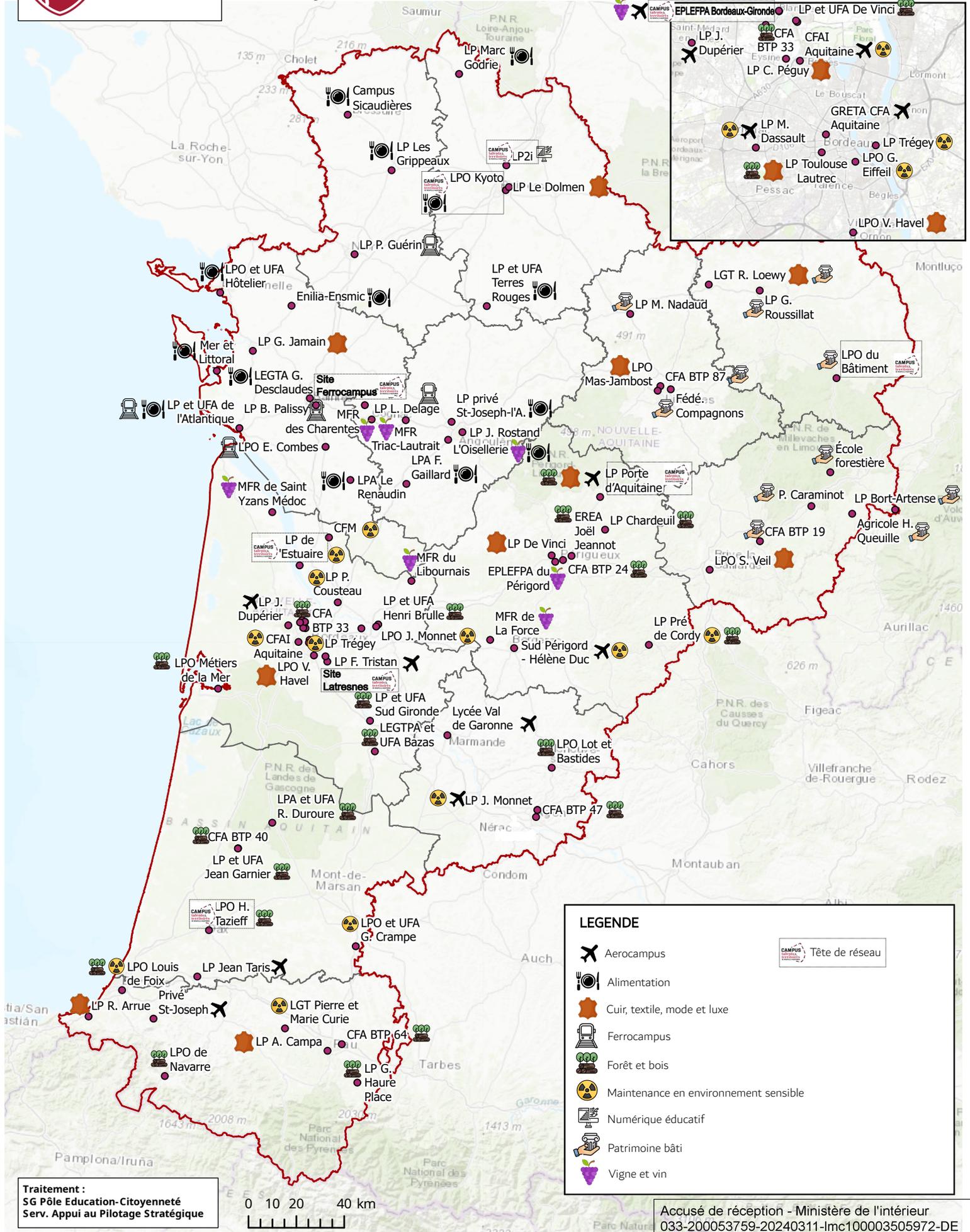


CAMPUS DES METIERS TTNA

Réseau des établissements de l'enseignement secondaire (lycées, CFA, MFR)



CAHIER DES CHARGES DU LABEL

« Talents et Territoires de Nouvelle-Aquitaine »

Préambule

Lors de la Séance plénière du 16 décembre 2019, la Région Nouvelle-Aquitaine a décidé de créer le **label « Talents et Territoires de Nouvelle-Aquitaine » (TTNA)**, afin de soutenir et promouvoir les campus, existants ou émergents, *« initiés par des filières et des acteurs économiques, répondant à des enjeux structurels d'orientation, de compétences et d'emploi que la Région juge essentiels pour le développement des territoires concernés, dans le respect de la feuille de route Néo Terra »*.

Riche de son expérience dans la création et la mise en œuvre de campus de formation dont elle a pensé le premier modèle avec l'Aérocampus Aquitaine, qui fait aujourd'hui référence au plan national, la Région Nouvelle-Aquitaine a depuis démultiplié ces initiatives.

S'appuyant sur les liens tissés avec les entreprises et son engagement en faveur de l'innovation, son réseau d'agences (ADI Nouvelle-Aquitaine, Cap Métiers Nouvelle-Aquitaine, Alca, etc.), ses investissements immobiliers dédiés à la formation (plateaux techniques, internats) et son engagement à un développement équilibré des territoires (CADET), la Région Nouvelle-Aquitaine souhaite structurer sa réponse aux besoins émergents, tant pour des campus existants qui doivent évoluer et mieux s'adapter aux besoins des filières que pour de nouvelles dynamiques innovantes.

Il existe à ce jour un label national « Campus des Métiers et Qualifications » (CMQ), attribué par le Ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse et le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, et mis en œuvre par les autorités académiques.

Le label « Talents et Territoires de Nouvelle-Aquitaine » (TTNA) peut être attribué par la Région Nouvelle-Aquitaine pour toute initiative, en émergence ou déjà structurée sous forme de campus, indépendamment d'une candidature au niveau national.

Le label TTNA permet ainsi de choisir les campus qui incarnent les ambitions régionales pour le territoire et l'économie à partir d'initiatives émanant du terrain et mobilisant des acteurs économiques de référence. Ces initiatives s'inscrivent dans les objectifs de la feuille de route Néo Terra, tout comme dans ceux des Schémas prescriptifs et plans volontaristes que la Région porte (SRADDET, SRDEII, CPRDFOP, Contrats régionaux de filières, etc.).

Le label « Talents et Territoires de Nouvelle-Aquitaine » est attribué aux projets qui poursuivent les finalités régionales suivantes :

- Répondre aux enjeux de **développement économique des filières stratégiques régionales** et aux **besoins des territoires** en matière de compétences et de qualification, dans une démarche d'anticipation et de prospective ;
- Contribuer au chef de filat régional en organisant les **coopérations entre acteurs de la formation, de l'orientation et de l'emploi** ;

- Satisfaire aux enjeux de **promotion sociale**, de **lutte contre les discriminations** et de **transition énergétique et écologique** ;
- Assurer l'avenir des établissements de formation situés dans les **territoires fragiles**.

1- Objet du cahier des charges

Le présent cahier des charges précise les conditions d'éligibilité, d'attribution et d'application du label « Talents et Territoires de Nouvelle-Aquitaine ».

2- Conditions d'éligibilité

Le label « Talents et Territoires de Nouvelle-Aquitaine » délivré par la Région s'adresse à un ensemble cohérent d'acteurs de la formation et du développement économique, sur un territoire identifié. **Cet ensemble doit relever d'une filière considérée comme prioritaire par l'Etat et la Région**, telle que définie par le SRDEII et s'inscrire dans les autres schémas prescriptifs cités dans la délibération¹.

Ce réseau d'acteurs comprend notamment :

- Des entreprises (ou groupement d'entreprises de type cluster), dont tout ou partie de l'activité est réalisée (ou envisagée ou sous-traitée) sur le territoire identifié, sur une ou plusieurs filières, un ou plusieurs secteurs, comprenant des acteurs économiques de référence ;
- Des établissements scolaires publics et/ou privés ou du supérieur ;
- Des organismes de formation, privés et publics ;
- Des acteurs de la recherche et de l'innovation, privés ou publics ;
- Des représentants de filières, de branches professionnelles et/ou d'opérateurs de compétences (OPCO) ;
- Des collectivités locales.

3- Critères d'attribution du label régional

Pour répondre à l'ambition que porte la Région à travers le label « Talents et Territoires de Nouvelle-Aquitaine » et bénéficier de la reconnaissance de celui-ci, le campus TTNA, émergent ou structuré selon les cas, doit s'inscrire dans une trajectoire déclinée à quatre niveaux :

A) Les principes qu'il incarne

- Décloisonnement et diversité des acteurs : contribuant grandement à la valeur ajoutée des campus bénéficiant du label « Talents et Territoires de Nouvelle-Aquitaine », le dialogue et les collaborations entre les différentes parties qui le composent sont indispensables dans la durée pour que la pluralité de ses membres

¹ CPRDFOP, SRFP, NeoTerra

(secteurs public et privé, entreprises, branches, établissements de formation et de recherche, fablab, pépinières d'entreprises, acteurs de l'économie sociale et solidaire, collectivités locales, publics demandeurs d'emploi, salariés ou en voie scolaire, en alternance ou non, etc.) puisse générer la valeur ajoutée attendue ;

- Unité et densité des actions : à un niveau à la fois sectoriel parce qu'œuvrant sur des activités ou métiers proches et à la fois territorial parce que situés au sein d'un périmètre géographique cohérent. Les partenaires partagent le même enjeu, celui de faire se rencontrer sur un territoire des compétences et des activités, actuelles ou à développer, avec la masse critique nécessaire pour atteindre l'efficacité recherchée ;
- Attractivité et visibilité des métiers : donner aux filières économiques, entreprises et territoires associés aux campus une visibilité forte, dans une logique d'information à l'orientation et aux parcours de formation, d'attractivité et de promotion des métiers d'avenir et des compétences de demain, autour de « lieux totems » et d'évènements inspirants ;
- Innovation pédagogique et prospective dans les pratiques : il s'agit de promouvoir les solutions pédagogiques telles que la multimodalité, la mixité des parcours et des publics, la prise en compte individualisée des acquis et des besoins, l'intégration des transitions numériques et énergétiques, l'observation de l'évolution des métiers et des besoins de compétences ;
- Adaptation et préparation au changement : parce que le changement fait partie de la vie quotidienne et du monde du travail et que son accélération (mutations technologiques, économiques, environnementales et sociales) peut marginaliser celles et ceux qui ne l'ont pas maîtrisée, il convient de préparer jeunes et moins jeunes aux compétences transversales qui leur permettront d'évoluer dans un environnement complexe ;
- Mutualisation et optimisation des moyens : il s'agit d'encourager le partage et l'échange entre acteurs économiques, de la formation et de la recherche, au niveau de l'ingénierie de formation, de l'organisation, des outils pédagogiques et des plateaux techniques. Cette optimisation trouve son aboutissement dans le contrat d'objectifs et de moyens TTNA (cf. article 5 du cahier des charges) qui prévoit l'intégration croissante de ressources privées dans son modèle économique ;
- Ouverture et agilité du projet : au-delà d'un rayonnement de territoire, les campus bénéficiant du label « Talents et Territoires de Nouvelle Aquitaine » doivent aussi être ouverts sur le monde d'un point de vue culturel, favorisant les mobilités pour former les citoyens de demain. En effet miroir, les organisations des campus seront agiles, aussi bien dans leur diversité que dans leur capacité à se saisir de nouvelles opportunités ;
- Qualité de l'accueil et de l'accompagnement : l'exigence formulée à l'égard des campus labellisés portera aussi sur l'engagement des partenaires à un haut niveau d'accompagnement des publics, notamment par la reconnaissance de la fonction de tuteur en entreprise, l'engagement dans le réseau des Ambassadeurs métiers de la Région, le déploiement de pédagogies nouvelles et innovantes ou un

environnement d'excellence pour la formation.

B) Les objectifs opérationnels qu'il poursuit

- Permettre la mise en relation d'un besoin et d'une offre de compétences, en favorisant la construction de parcours de formation sur les trois voies (formation initiale scolaire, apprentissage et continue) :
 - Offrant des débouchés avérés, parce que tenant compte des besoins et spécificités du tissu économique local ;
 - Construits sur mesure à partir d'une identification des besoins et capacités des apprenants ;
 - Permettant une certification finale gage d'une employabilité accrue ou d'un niveau plus élevé qu'au début du parcours, dans une logique de promotion sociale ;
 - Mettant en œuvre des partenariats avec les entreprises à travers des modalités de formations innovantes
- Offrir un haut niveau de service à chaque partie prenante du campus, à travers :
 - Un accompagnement et un suivi personnalisés pour chaque apprenant, y compris au-delà des aspects formatifs (mobilité, sécurisation, actions culturelles, aide au placement, appui à la création d'entreprises, tutorat, etc.) ;
 - L'animation d'espaces et de temps collaboratifs favorisant l'expérimentation et le partage d'expériences entre professionnels de l'innovation, de l'économie et de la formation ;
 - La mutualisation des plateaux techniques entre l'ensemble des participants : entreprises, acteurs de la recherche et de l'innovation (incluant le principe des Fablab), organismes et établissements de formation (y compris du supérieur), branches professionnelles, etc. ;
 - La mutualisation de l'expertise au profit de l'apprenant et de l'emploi (ressources humaines, outils, supports, etc.).
- Donner aux métiers et entreprises associés au campus une visibilité forte :
 - Par la mobilisation des dispositifs régionaux en faveur de l'orientation et de l'information sur les métiers (réseau des Ambassadeurs métiers, ERIONA, réseau des tiers de confiance, ERIP, etc.), les différentes voies de formations, les apports de la mixité, les diplômes obtenus et les compétences développées ;
 - Par une ouverture des plateaux techniques et des locaux à des visites, dans une logique d'information et d'orientation pour différents publics ;
 - Par une sollicitation des agences associées à la mise en œuvre des politiques de la Région (ADI NA, Cap Métiers Nouvelle Aquitaine, Alca, etc.), et plus largement par l'ouverture du campus aux actions collectives engagées par les acteurs économiques sur le territoire ;

C) Les actions qu'il peut proposer

- Des actions de formation :
 - Certifiantes, toutes voies de formation, en mixité de publics et de parcours et tenant compte des besoins et des acquis des apprenants ;
 - Incluant des modules de sensibilisation à l'entrepreneuriat, à la gestion de projet, au travail collaboratif ;
 - Avec des équipes pédagogiques sensibilisées au développement de capacités et d'aptitudes individuelles à intégrer le changement, notamment par le développement de pédagogies « nouvelles » ;
 - Comprenant des expérimentations de formes nouvelles d'enseignement (AFEST, etc.) ;
- Des actions de mise en relation et de coopération :
 - Entre les équipes pédagogiques et les acteurs économiques, afin de co-construire les contenus et les modalités de formation adaptés ;
 - Entre les apprenants et les entreprises, en amont de la formation s'il s'agit de trouver une alternance, pendant la formation par des interventions de professionnels et de fréquentes visites d'entreprises ou le déploiement d'une forme reconnue de formation tutorale (notamment pendant les stages), et post-formation par un accompagnement à l'insertion ou la suite de parcours de formation ;
 - Avec les publics, dans le cadre d'un suivi personnalisé et le cas échéant un appui à la gestion des ruptures de parcours ;
 - Avec les acteurs du Service Public de l'Emploi (SPRO), les collèges et les lycées dans une logique d'information à l'orientation ;
 - Entre les acteurs de la recherche, de la formation et de l'entreprise afin de favoriser l'émergence de projets communs ;
 - Avec les acteurs de l'orientation et les entreprises pour la constitution de viviers de candidats à la formation et aux recrutements ;
 - Avec les acteurs du territoire (collectivités, associations, SIAE, etc.).
- Des actions d'information :
 - Auprès des publics à propos des métiers, des parcours y conduisant et des différentes voies de formation ;
 - Au niveau du territoire, contribuant ainsi à sa politique d'attractivité et de promotion ;
 - Auprès des entreprises, en lien avec le développement de politiques vertueuses de gestion des ressources humaines (RSE), incluant la formation interne, le tutorat, l'accueil des nouveaux recrutés, etc. ;
 - Auprès des apprenants sortants pour faciliter leur insertion ;
 - A destination des professionnels, en reconversion ou non, pour faire connaître les contenus et innovations de formation portés par le campus.

D) La gouvernance qu'il instaure

L'organisation de chaque campus bénéficiant du label « Talents et Territoires de Nouvelle-Aquitaine » est singulière, adaptée aux besoins et capacités propres à chaque

territoire et secteur et garantissant la représentation de toutes les parties prenantes :

- La Région ;
- Les autorités académiques (Rectorats, DRAAF, DIRM) ;
- Les entreprises, les branches et représentants professionnels ;
- Les établissements et organismes de formation ;
- Les collectivités locales ;
- Des représentants d'apprenants et parents d'élèves.

Le **mode de gouvernance associatif**, indépendant des parties prenantes et poursuivant des intérêts généraux communs, est le modèle d'organisation vers lequel doit nécessairement tendre chaque campus bénéficiant du label. Le Conseil d'administration de l'association de gouvernance garantit une fonction de pilotage pour l'atteinte des objectifs du campus, avec un(e) Président(e) issu(e) du monde économique.

Dans le cadre de la labellisation, la Région peut accompagner la préfiguration et la **structuration** du mode de gouvernance associative du campus.

Chaque campus participera à la **conférence annuelle du réseau régional des campus des métiers TTNA**.

4- Procédure d'obtention et durée du label

Afin d'obtenir le label TTNA, les candidats doivent satisfaire à ses critères d'attribution et faire **acte de candidature** en déposant un **dossier de présentation** reprenant les rubriques suivantes :

- Description du campus (secteur d'activité, historique, objectifs) ;
- Gouvernance et partenaires mobilisés, financements et labels existants et envisagés ;
- Impact du campus sur l'économie et l'emploi (contribution aux enjeux du territoire et réponse aux besoins en compétences de la filière) ;
- Impact sur les publics cibles, territoires et systèmes d'acteurs (;
- Impact sur les enjeux d'attractivité des métiers, de développement durable et de promotion sociale ;
- Effet levier et évolutions envisagées du campus (en termes d'innovation, au regard des transitions en cours) ;
- Calendrier prévisionnel de développement (phasage et priorités).

A l'issue de l'instruction du dossier, une présentation est effectuée devant une **commission ad hoc** composée de représentants de la Région accompagnés d'experts en cohérence avec les périmètres et thématiques du campus. Cette commission émet un **avis technique** sur la feuille de route du campus et peut formuler des **attendus et préconisations** garantissant le respect du cahier des charges.

Sur la base de cette analyse, le label « Talents et Territoires de Nouvelle-Aquitaine » est délivré en Séance plénière pour **une durée comprise entre 1 et 3 ans** (renouvelable)

selon le niveau de maturité du campus.

La durée courte de labellisation est réservée aux projets de **campus en phase d'émergence** et nécessitant un accompagnement à l'amorçage par les services de la Région. Elle pourra ensuite être étendue à 3 ans si les attendus définis dans le présent cahier des charges sont respectés.

5- Engagements associés à la délivrance du label

Au moment de la délivrance du label et tout au long de sa période de mise en œuvre, les porteurs des campus TTNA et la Région Nouvelle-Aquitaine s'engagent mutuellement dans une collaboration qui se traduit par :

- **Pour le Campus et ses membres :**

- L'élaboration et la mise en œuvre, avec un suivi annuel, d'un plan d'actions pluriannuel ;
- La structuration et l'animation de la gouvernance du campus ;
- Le respect du présent cahier des charges ;
- La recherche de financements privés ;
- Le respect d'une charte de communication incluant la signalétique, délivrée au moment de l'attribution du label ;
- L'inscription des actions menées dans le cadre du réseau TTNA.

- **Pour la Région :**

- La désignation d'un interlocuteur privilégié qui accompagne le développement du campus selon les ambitions, les besoins et le niveau de maturation de celui-ci ; cet interlocuteur fait partie d'un groupe pluridisciplinaire de chargés de développement qui couvre l'ensemble des problématiques du campus
- La structuration et l'animation de la gouvernance du campus ;
- Le respect du présent cahier des charges ;
- La recherche de financements et la mise en place de Contrats d'Objectifs et de Moyens ;
- Une information et un accompagnement sur les dispositifs de droit commun de la Région dont notamment les aides au recrutement, les aides à la création d'entreprise, les appels à manifestation d'intérêt et appels à projets (FRIF, etc.), aides à la mobilité internationale, soutien aux Projets Educatifs Jeunesse, etc. ;
- Un accompagnement, le cas échéant, aux projets d'investissements nécessaires au développement du campus (immobilier, hébergement, équipements pédagogiques, culturels ou sportifs) ;
- Des moyens financiers dédiés au fonctionnement du campus.

Un **contrat d'objectifs et de moyens** récapitulant les engagements du campus et de la Région Nouvelle-Aquitaine et les moyens engagés est voté par l'Assemblée..

6- Gouvernance du label régional

Le label « Talents et Territoires de Nouvelle-Aquitaine » s'appuie sur deux instances de gouvernance :

- Un **Comité Régional d'Orientation Stratégique partagé entre la région académique et le Conseil Régional**, qui se réunit une fois par an pour évaluer les effets et fixe les orientations du label,
- Une **Conférence annuelle du réseau régional des campus**, en présence des Présidents et des directions des associations de gouvernance des campus.

Dans le cadre du contrat d'objectifs et de moyens, le campus est amené à produire régulièrement des éléments de suivi et de bilan. Ces éléments participeront à l'analyse de l'opportunité de renouveler l'attribution du label.

Le retrait du label peut être prononcé en cas de non-respect par le détenteur des obligations définies dans le cahier des charges. Celui-ci peut intervenir en cas de manquement constaté pendant la période de labellisation ou à l'issue de celle-ci.

Glossaire

- AFEST : actions de formation en situation de travail.
- Ambassadeurs Métiers : réseau de la Région Nouvelle-Aquitaine mettant en relation les professionnels avec les publics en quête d'orientation et/ou en reconversion, afin de permettre le partage d'expériences et enrichir l'horizon des choix possibles (<https://www.ambassadeursmetiers.fr/>).
- ADI Nouvelle-Aquitaine : Agence de développement et d'innovation de la Nouvelle-Aquitaine (<https://www.adi-na.fr/>).
- ALCA Nouvelle-Aquitaine : Agence culturelle de la Région Nouvelle-Aquitaine (<https://alca-nouvelle-aquitaine.fr/>).
- CADET : contrat néo-aquitain de développement de l'emploi sur le territoire (CADET), dispositif spécifiquement dédié au développement économique.
- Cap Métiers Nouvelle-Aquitaine : Agence régionale pour l'orientation, la formation et l'emploi (<https://www.cap-metiers.pro/>).
- CPRDFOP : Contrat de plan régional de développement des formations et de l'orientation professionnelles.
- DIRM : Direction Interrégionale de la mer.
- DRAAF : Direction régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt.
- ERIONA : Espace régional information orientation de Nouvelle-Aquitaine, proposé par la Région Nouvelle-Aquitaine lors de salons et événements d'information sur les métiers et les formations.
- ERIP : Espaces régionaux d'information de proximité (<https://jeunes.nouvelle-aquitaine.fr/orientation/des-structures-votre-service/erip-votre-espace-regional-dinformation-de-proximite>).
- FRIF : Fonds Régional pour l'Innovation dans la Formation.
- Néo Terra : feuille de route régionale dédiée à la transition énergétique et écologique, fixant 11 ambitions à l'horizon 2030 (<https://www.neo-terra.fr/feuille-de-route/>).
- SIAE : Structure d'insertion pour l'activité économique.
- SRADDET : Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (<https://www.nouvelle-aquitaine.fr/grands-projets/sraddet-quelle-nouvelle-aquitaine-en-2030>).
- SRDEII : Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (<https://entreprises.nouvelle-aquitaine.fr/que-fait-la-region-pour-les-entreprises>).